

## DECISION DU PRESIDENT

<b>Date de Notification</b>	<b>Date d’Affichage</b>	<b>N° de décision 2022-554</b>	<b>Direction de la Commande Publique</b>
-----------------------------	-------------------------	------------------------------------	--

**Objet : Déclaration sans suite - Procédure formalisée n°21CX041 – 21VX043 : Achat de fourniture de bureau, scolaires, consommables informatiques, matériels d’équipement de livres, papier et enveloppes. Lot n°3 : Consommables informatiques.**

**Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1, R2124-1 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le rapport de mise en concurrence et d’analyse des offres,

**VU** la Commission d’appel d’offre le 15 septembre 2022,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une procédure formalisée ayant pour objet l’achat de fourniture de bureau, scolaires, consommables informatiques, matériels d’équipement de livres, papier et enveloppes. Lot n°3 : Consommables informatiques.

## DECIDE

**ARTICLE 1** – Conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur décide de déclarer sans suite, le lot n°3 : Consommables informatiques de la procédure formalisée 21CX041 – 21VX043 ayant pour objet l'achat de fourniture de bureau, scolaires, consommables informatiques, matériels d'équipement de livres, papier et enveloppes, au motif que seules des offres irrégulières ont été reçues.

**ARTICLE 2** – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le - 3 OCT. 2022  
Le Président,



Jean-François COPE